



DECISION N°000002/D/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/SPM/2026 DU 21 JAN 2026

Portant attribution des Lettres Marchés passées après Demande de Cotations N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2025 du 10 Novembre 2025, pour la souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de l'Unité Coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun et leurs ayants droits.

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN,

- Vu** la Constitution ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
Vu le Décret n°2012/501 du 07 Novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et l'Energie ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
Vu l'Arrêté n°020/PM/CAB du 19 Mars 2024 portant création organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes (PforR) dans le Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
Vu l'Arrêté n°0001/A/MINMAP du 11 janvier 2024 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Axé sur les Résultats (PforR) ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Considérant la Convention de Financement relative au Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, signée le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale pour le Développement (AID) ;
Considérant la Demande de Cotations N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2025 du 10 Novembre 2025, pour la souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de l'Unité coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun et leurs ayants droits ;



Considérant la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés datée du 23 décembre 2025 ;
Considérant les nécessités de services,

DECIDE :

Article 1^{er} : La compagnie d'assurances ci-après citée est déclarée attributaire des Lettres de marchés passées après Demande de Cotations N°001/DC/MINEE/PforR/UCP/CSPM/2025 du 10 Novembre 2025, pour la souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de l'Unité coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun et leurs ayants droits :

Lot	Nom et adresse	Montant HTVA en F CFA	Montant TTC en F CFA	Durée
<i>Lot 1 : Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel clé de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits</i>	AREA ASSURANCES Boulevard de la République - Rondpoint Salle des Fêtes d'Akwa BP. : 15 584 Douala Tél. : (+237) 233 43 81 94 / 233 43 81 97 / 233 43 82 32 / 675 36 62 51 E-Mail : area@areaassurance.com ; norbertchatchou@areaassurances.com	17 021 876	20 397 587	Vingt-quatre (24) mois
<i>Lot 2 : Souscription d'une police d'assurance maladie biennale en faveur du personnel assistant et d'appui de l'Unité coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun et leurs ayants droits</i>	AREA ASSURANCES Boulevard de la République - Rondpoint Salle des Fêtes d'Akwa BP. : 15 584 Douala Tél. : (+237) 233 43 81 94 / 233 43 81 97 / 233 43 82 32 / 675 36 62 51 E-Mail : area@areaassurance.com ; norbertchatchou@areaassurances.com	16 749 755	20 070 082	Vingt-quatre (24) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 21 JAN 2026

**LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN**
(Maître d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- MINMAP (pour Information) ;
- ARMP (pour Publication) ;
- MINEE ;
- CSPM-PforR ;
- Archives Chronos

